

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Editeur-Propriétaire H. R. DUFRESNE, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco.

ROME.

Une dépêche télégraphique nous a appris que Notre Saint-Père le Pape a promulgué le 2 mai un décret ordonnant la canonisation du bienheureux archevêque lithuanien, Josphat Kuncewicz, martyrisé en 1623. Nous lisons dans la Gazette du Midi :

On sait avec quelle religieuse ardeur les Polonais attendaient, depuis longtemps, que ce courageux martyr fût élevé aux honneurs des autels. Jusqu'à ce jour, Rome ne lui avait pas encore décerné la plénitude du culte. Cette décision, qui sera un événement pour la Pologne, était providentiellement réservée pour le temps où Mouravieff exerçait une si atroce persécution, au nom du fanatisme plus encore que du sabre et où la Lithuanie, patrie de Josphat Kuncewicz, semblait moralement anéantie.

Certes, Rome se garde de vouloir agiter des populations déjà si malheureuses, et dont les tentatives d'affranchissement ne pourraient, dans l'état présent de l'Europe, aboutir qu'à des luttes trop inégales. Elle-même a sincèrement et hautement regretté une insurrection qu'elle qualifiait de " mal conseillée," expression qui s'adressait bien plus aux excitateurs imprudents qu'au peuple qui, cédant à des promesses illusives, mais le représentant sur la terre du Dieu de toute justice ne pouvait laisser les opprimés sans une consécration proportionnée à l'épreuve. Cette glorification du grand martyr, déjà secrètement invoqué jusque dans les chaumières polonaises, sera reçue avec une profonde reconnaissance. Les traditions du pays rattachent à cette future canonisation les plus grandes espérances. Il faut souhaiter que la cour de Russie, dans sa juste affliction, sache enfin sagement interpréter le sens d'une telle décision, et que son malheur la dispose à être elle-même plus douce aux infortunés. C'est un vœu dont la sincérité inoffensive ne saurait la blesser; plaider pour les peuples, n'est-ce pas parler aussi pour le bonheur des familles ou ravages? — (Le Monde.)

On lit dans le Journal de Bruxelles :

Nous apprenons que la béatification du vénérable Jean Berchmans est définitivement fixée au 28 mai prochain.

S. Em. le Cardinal-Archevêque de Malines, cédant au désir du Saint-Père, assistera à cette cérémonie, qui va jeter un si bel éclat sur l'archidiocèse. C'est Mgr. Lauwers, prélat-domestique de Sa Sainteté et vicaire-général, qui accompagnera Son Eminence.

Une caravane-belge s'organise en ce moment pour faire le voyage de Rome dans le même but. La ville de Diest, lieu de naissance de Jean Berchmans, et la ville de Malines, où il a fait ses études, seront représentées par des députations de prêtres et de laïques. Des réunions préparatoires ont déjà eu lieu dans ces deux villes à l'effet de concerter les mesures nécessaires pour recevoir avec tout l'honneur qui leur revient les précieuses reliques du vertueux jeune homme que l'Église va placer au nombre des Bienheureux.

Des fêtes religieuses y seront célébrées avec une grande pompe, et déjà l'on a donné des ordres pour placer dans une des chapelles de l'église métropolitaine un autel qui sera dédié au nouveau Bienheureux.

On se rappelle que le vénérable Primat de la Belgique vient de publier une lettre-circulaire dans laquelle il esquisse à grands traits la vie de Jean Berchmans, qui a été d'une manière si étonnante son diocèse pendant les dix-huit premières années de sa vie. M. par les sentiments de la plus profonde vénération envers un si glorieux serviteur de Dieu notre bien-aimé Cardinal a résolu d'entreprendre pour la cinquantième fois le voyage de Rome, afin d'être l'honneur témoin de l'insigne honneur qui va être décerné à notre héros compatriote, et d'exciter par sa présence à la cérémonie de la béatification, les cœurs des fidèles, et particulièrement ceux de la jeunesse, à mettre la plus grande confiance dans le bienheureux Jean Berchmans, dont l'intercession puissante auprès de Dieu fera obtenir au diocèse et à la Belgique tout ce que les bienfaits les plus signalés. — (Idem.)

Voici, d'après la Correspondance de Rome, la traduction de l'Incito segreto que S. Em. le Cardinal-Vicaire a adressé aux Romains à l'occasion de la fête de la sainte Catherine de Sienne :

" La divine miséricorde, qui s'étend d'autant plus amoureusement sur les hommes, qu'ils s'enfoncent avec plus d'ingratitude dans la voie du péché suscitée au XIVe siècle, à une époque où les peuples étaient en proie à des factions sanglantes et où l'Église était divisée par un schisme déplorable, une héroïne invincible, qui, méprisant la piété d'Esther au courage de Judith, s'opposa comme une digue à de si grands maux. Catherine de Sienne, vierge dominicaine, embrasée, du feu de la charité rétablit la paix entre Dieu couronné et l'homme pécheur et ramena la barque de Pierre des rives du Rhône, au centre que Dieu lui a assigné dans cette nouvelle Jérusalem. Rome fut l'objet de son affectueux empressement, le lieu où elle voulut, en témoignage de son amour, laisser sa dépouille mortelle.

" Or nous célébrons le 301^e anniversaire de son passage à la vie bienheureuse.

" Romains, les temps que nous traversons ne sont pas moins calamiteux que ceux de la vierge de Sienne! Le torrent du péché est débordé, l'incertitude lève son front superbe, on ne craint d'éteindre la foi, de ruiner l'Église, de rendre esclaves ses ministres et de se défaire du Pontife romain.

" Avec cet esprit de religion dont vous avez donné des preuves lumineuses à la grande confusion des impies, rappelez-vous, Romains, tout ce que Catherine a fait pour vous, et implorez de ce saint tombeau sa puissante protection. Que la reconnaissance et l'amour que vous tenez de vos ancêtres se réveillent au nom vénéré de Catherine de Sienne; célébrez avec confiance le jour consacré à sa mémoire, priez-la de dissiper la tempête et de rendre le calme et la paix à l'Église par la conversion des impies. — (Idem.)

Nos lettres de Turin sont du 2 mai :

La presse italienne commence à revenir de la surprise que lui ont causée les derniers événements politico-religieux. Mais plus que l'attitude de la presse, il faut admirer l'attitude de la nation. Quel est le lecteur de l'Opinion nationale ou du Siècle qui se serait attendu à voir l'Italie rester si calme, nous dirons même si satisfaite, devant le retrait de la loi contre les ordres religieux, le vote du Sénat en faveur des séminaristes, et la nomination du cardinal-évêque de Turin à Rome? On a vu la population de Turin s'agiter à l'occasion de la Convention du 15 septembre et donner lieu à des scènes sanglantes pour un intérêt de clocher; et maintenant on voit tomber toute la fantasmagorie anti-pape, sans qu'une seule voix se lève, sans qu'un seul petit bourgeois s'agite? On était donc ces prétendues concussions des masses, cette aversion générale des populations pour les prêtres et pour les moines? Comment concilier le langage si irréligieux de quelques députés avec la conduite si catholique de leurs électeurs? C'est ici le moment de juger cette Chambre qui a proclamé l'ère de la régénération, et de voir quelle partie de la population elle représentait; cette Chambre n'a fait que déclamer contre la religion, tandis que le pays donnait des preuves si éclatantes de ses sentiments religieux!

Les révolutionnaires comprennent parfaitement quel monde va être débâillé sur leur compte, et il est curieux de suivre leurs ruses pour atténuer les résultats de cet échec. Le parti avancé suit la politique du Dittio et déclare franchement que l'Italie va retomber sous le joug des prêtres, et invite les libéraux à la rescousse. Et probablement si les négociations avec Rome venaient à donner quelques résultats, il faudrait s'attendre de ce côté à un coup désespéré. Mais l'immense majorité du pays reste toute à fait indifférente à cette agitation.

D'autres plus naïfs, s'en prennent aux ministres d'avoir compromis par ses actes l'avenir de la révolution. Cependant ils espèrent que les négociations n'aboutiront pas, et ils énumèrent les difficultés qui restent à surmonter avant d'arriver à une entente avec le Saint-Siège.

Viennent enfin ceux qui voient la chose de plus près; prévoyant la possibilité d'une entente, ils se bornent à soutenir que cette entente n'est pas vue d'un bon œil par les catholiques, mais n'est qu'une

conséquence de la Convention du 15 septembre. C'est le système suivi par l'Opinion, qui est l'organe des ministres. Voici, en effet, de quelle façon elle débute dans son premier-Turin du 2 mai :

" Le parti clérical n'a pas accueilli avec plaisir la nouvelle que le Pape eût écrit au roi d'Italie une lettre à la suite de laquelle M. Vegezzi a été envoyé en mission officielle à Rome. Avant même que notre correspondance de Rome nous eût averti de cette irritation du parti clérical, il nous est facile de comprendre que cela devait être.

Cet article conçu avec une grande habileté, mérite d'être analysé. Voici cette analyse, qui est en même temps, selon nous, le programme du Ministère dans la nouvelle voie où il est entré.

Pourquoi le parti clérical est-il inquiet? se demande l'Opinion. Parce que Pie IX est encore le Pape de 1846, et il se pourrait bien qu'il fit quelque nouveau *sopposito*. Mais le parti révolutionnaire est-il plus raisonnable dans ses inquiétudes? L'entente avec le Saint-Siège est-elle si probable qu'il ait à s'en inquiéter? M. Vegezzi n'est pas allé à Rome en pénitent, mais en négociateur. Entre ces extrêmes, il y a une voie raisonnable. Ce n'est pas la première fois que Pie IX écrit au Roi, même après la rupture des rapports diplomatiques; et ces lettres n'ont jamais induit sur notre politique. Les circonstances qui ont accompagné cette mission (le retrait de la loi sur les convents, le vote du Sénat, le voyage du comte de Persigny) ont été accidentelles; et si nous avons été privés de quelques lois libérales, nous avons aussi voté le mariage civil et autres mesures de ce genre. Les journaux français se sont trompés en attribuant le retrait de la loi sur les ordres religieux aux négociations avec Rome. Tout le monde à Turin sait que cela n'est pas vrai. M. Vegezzi a une mission déterminée; pourvra-t-il diocèses vacants. Le parti clérical (*sic*) appréhende qu'après ces négociations viennent les négociations politiques. Et précisément cela, le cas échéant, ne ferait que nous mettre dans la voie qui nous est tracée par la Convention du 15 septembre, par laquelle nous nous sommes engagés à aller à Rome d'accord avec la France et avec le monde catholique. Il s'agit, en attendant, de voir à ce que les négociations pour la nomination aux évêchés vacants se fassent avec avantage pour nous, que quelques diocèses soient supprimés, etc. Jusque là, " condescendre à traiter ne signifie pas que nous renonçons à nos droits et à nos aspirations, mais bien que nous sommes fidèles à notre politique, et que si le Pape ne se reconcilie pas avec nous, ce ne sera pas de notre faute."

En résumé, cet article montre que les négociations sont considérées par le cabinet de Turin comme en voie de réussite; car il a bien soin de séparer sa cause de celle du prétendu parti clérical, afin de ne pas se trouver mêlé à ce parti le jour où une convention serait signée. Et le soin qu'on apporte à établir que l'Italie ne renonce à aucune de ses aspirations en traitant, donne aussi à entendre qu'on suppose qu'un traité est imminent.

Quant aux catholiques italiens, rien n'est plus faux que la colère et l'inquiétude que leur attribue le journal turinois. A Turin, il n'y a qu'une voix parmi les catholiques, c'est que les événements du mois d'avril ont été les effets du Jubilé. Mais ils se résignent bien volontiers à devenir le bon émissaire de ces négociations, pourvu qu'elles aboutissent à l'avantage de la religion. Certes, ils ne prendront pas les armes contre une convention signée par le Pape, et cette fois au moins on ne pourra plus les accuser d'avoir soufflé l'incendie, et ce sera autant de gagné.

En attendant nous rappellerons une réflexion d'une grande justice que fait à ce propos l'Armonia de Turin; c'est que les ordres religieux viennent de rendre à la société un des plus grands services qu'ils lui aient jamais rendus; en les combattant dans la Chambre, on a vu tant d'indignités sur leur compte que l'Italie révoltée a salué avec un redoublement de joie l'espérance, même lointaine, d'un accord avec le Saint-Siège.

Les dernières dépêches de M. Vegezzi de Rome, présentent comme achevées en principe les négociations relatives aux diocèses vacants; une commission sera nommée à Rome dans le but de régler l'application des principes posés dans ces conférences préliminaires; M. Vegezzi repartira sous peu de temps pour Turin.

On rapporte parmi les faits qui ont amené l'envoi de M. Vegezzi à Rome, le fait suivant :

Le diocèse de l'île de Sardaigne, à l'exception de deux, étaient depuis longtemps sans évêques; il y avait entre autres celui de Bisaccia, dont l'évêque est mort en 1847, après plusieurs années d'infirmité, où le saint sacrement de la Confirmation n'avait pas été administré depuis trente ans. Le Pape, en apprenant ce fait et malgré la situation précaire de ses finances, envoya à Negr Balma, évêque in partibus de Ptolémaide, résidant à Turin, l'invitation de se rendre au plus tôt à ses frais dans l'île et d'y administrer ce sacrement. On assure que ce fait fit une impression profonde sur le Roi et fut peut-être ce qui mit fin aux hésitations. — (Idem.)

On lit dans la Correspondance de Rome :

Des catholiques de divers Etats de la Péninsule ont demandé à Rome la conduite à tenir au moment des nouvelles élections des députés au Parlement italien. Faudra-t-il s'abstenir, ou bien faudra-t-il chercher à introduire dans ce Parlement des hommes d'opinion favorables à l'Église.

" Rome garde le silence; elle ne veut rien décider pour le moment en cette question, et laisse à chacun le soin de trouver une règle de conduite dans sa conscience et dans les circonstances diverses faites à l'Italie par la Révolution.

" Et le monde admirera, nous en sommes certains, la haute prudence, la modération et le tact qui inspirent Rome, soit qu'elle parle, soit qu'elle se taise.

" Il y a un temps où il est utile de se taire, comme il y en a un autre où il est nécessaire de parler. Et Rome a le secret de ce temps, de ce " temps opportun " dont il est si souvent mention dans les Saints Livres.

" Rome donne garde le silence. Comment d'ailleurs pourrait-elle donner une règle uniforme à des hommes opprimés à des degrés si différents? Est-ce qu'un sujet du royaume de Deux-Siciles, qui a vu fusiller des milliers de ses frères, en suit des milliers d'autres exilés, prisonniers ou injustement condamnés, n'a pas contre le gouvernement usurpateur des griefs autrement considérables que ceux d'un Parmesan ou d'un Malinois? Est-ce qu'un Toscan subissant à cette heure une seconde invasion aussi onéreuse que la première, se trouve dans la même condition qu'un Lombard? et peut-on faire le moindre rapprochement entre la déchéance qui frappe le Piémontais et la sacrilège tyrannie infligée au Romagnol?

" Que si l'on envisage les cas particuliers, le Turinois qui habite Bologne a-t-il les mêmes devoirs que le Bolognais, à Turin, se doit-il conformer au sort du Piémontais? Les familles directement atteintes, dans toute l'étendue de la Péninsule, par la loi de spoliation de l'Église qui remet à leur charge des membres consacrés à Dieu, sont-elles dans la même situation que celles sur qui pèsent simplement les nouveaux impôts?

" Il faut donc attendre " le temps opportun, " le temps marqué par le père.

" Dicit à peu l'Italie peut être précipitée dans l'abîme de servitude que lui ont creusé les révolutionnaires, comme aussi elle peut être relevée de ses abaissements et conduite meurtrie, mais repente, aux pieds du Père qui l'aime et lui tend les bras. Et on verra, si on ne le voit pas déjà, que le silence a son utilité. — (Idem.)

On écrit de Rome, le 29 avril, à la Gazette du Midi :

" La commission mexicaine a eu une audience de Sa Sainteté; mais le résultat n'en est pas encore suffisamment connu.

" Je ne puis que constater l'exactitude des renseignements que je vous ai transmis dans ma dernière lettre, relativement aux négociations de M. Vegezzi avec le Saint-Siège. Sans prétendre à une infallibilité qui ne saurait être le partage d'aucun correspondant, je crois savoir de source ou ne peut plus compétente que ces négociations sont à peu près terminées, bien que des considérations exceptionnelles empêchent d'en faire connaître officiellement le résultat au public. On m'assure de nouveau que le gouvernement italien accorde l'acceptation aux Evêques des Légations des Marches et de l'Ombrie préconisés depuis l'an-

nexion de ces provinces au royaume d'Italie, et qu'il les dispense d'un serment qui blesserait justement leur conscience.

" Les Evêques des autres parties de la Péninsule qu'on a éloignés de leurs sièges ou qui les ont eux-mêmes quittés pour se soustraire à la persécution, sont libres de revenir aussi dans leurs diocèses. Le Roi se contente de faire respectueusement observer à Sa Sainteté que le retour de plusieurs d'entre eux pourrait donner lieu à de graves désordres; mais il laisse au Pape la faculté de décider l'opportunité de ce retour. D'autre part, le Saint-Père, tout en maintenant la nécessité d'une réintégration sans exception aucune, se réserve de commander aux Evêques qui reviendront une abstention complète des débats politiques et le soin exclusif de leurs fonctions spirituelles, sans s'immiscer dans les questions de parti et de dynastie.

" Quant aux sièges vacants, il y sera pourvu d'un commun accord. Le roi Victor Emmanuel nommera les Evêques piémontais et sardes, en vertu de l'ancien concordat existant entre le royaume de Sardaigne et le Saint-Siège, ceux de Lombardie, au termes du concordat conclu pour cette province avec la couronne d'Autriche, et qui reste en vigueur pour le gouvernement italien. Les provinces pontificales, où il n'y aura plus de siège vacant après le retour des Evêques, sont, pour le moment, mises de côté dans les négociations comme n'existant pas de mesures spéciales. On sait que les Deux-Siciles, la Toscane et Modène possédaient des concordats respectifs avec le Saint-Siège.

" Le Saint-Père déclare que l'exercice du droit de nomination, dont les anciens souverains de ces Etats jouissaient en vertu desdits concordats, est suspendu, et que les princes détrônés ne sont plus aptes à l'exercer. Il appuie cette déclaration sur la bulle de Léon XII, qui, après la perte des colonies et des possessions d'outre-mer de l'Espagne, ôta au gouvernement espagnol la faculté d'y nommer des Evêques. Le Roi, de son côté, renonce au droit de présentation en faveur du Saint-Père, qui les y nommera désormais lui-même, après s'être entendu avec le Roi par rapport à chaque candidat. En outre le gouvernement italien, par égard pour les négociations entamées, retire la loi sur la suppression des corporations religieuses. Mais ce retrait sera-t-il définitif? On le souhaite plus qu'on ne l'espère.

" On dit qu'un vif mécontentement règne parmi les personnes qui ne savent pas comprendre toute la valeur de l'initiative et de la démarche du Saint-Père. Mais Pie IX est calme, radieux et visiblement satisfait; il aurait dit: " Je me sens plus léger à l'heure qu'il est; je mourrai sans emporter le regret et le remords de laisser l'Italie privée de ses pasteurs."

" Les vrais conservateurs ne sauraient assez se dire que la où pètit l'ordre religieux, tout pètit aussi pour eux, même l'espérance. Le bien seul engendre le bien. — (Idem.)

On écrit de Turin, le 2 mai, au Constitutionnel :

" Je suis en mesure de vous assurer que les négociations avec le Saint-Siège sont en très bonne voie. N. Quinotti, premier secrétaire d'ambassade, attaché à la mission de M. Vegezzi, est revenu de Rome samedi dernier, porteur de dépêches très satisfaisantes. Le général Rossi, premier aide-de-camp du Roi, après avoir rempli à Naples une mission confidentielle auprès du prince Humbert, est parti pour Rome avec des communications très importantes.

" Le Roi, qui avait fixé son départ pour Florence le 28 mai dernier, est encore retenu ici par une indisposition qui n'a heureusement aucun caractère de gravité. On a également des nouvelles tout-à-fait rassurantes sur la santé du prince Humbert.

" Toute la famille royale, y compris la duchesse de Gênes et le prince de Carignan, se trouvera réunie à Florence dans dix jours, pour y assister aux fêtes centenaires du Dante. Le prince de Carignan et la duchesse reviendront immédiatement à Turin, qui continuera à être leur résidence pendant le reste de l'année.

" Le démantèlement des administrations sera terminé dans huit jours. Les ministres seront installés dans la nouvelle capitale le 15 courant au plus tard. — (Idem.)

Épilouette du Journal des Trois-Rivières.

2 Juin 1865.

L'ANGE DES FRONTIÈRES. (1)

II.

LA DESTINÉE D'UN BATEAU.

[Suite.]

Il peut paraître étrange aux lecteurs ordinaires, mais non à ceux qui connaissent les mœurs des prisonniers, de voir l'empressement de cet homme à signaler ainsi à tout moment le danger, le faire suspecter lui-même aux voyageurs, mais ce n'était pas sans raison. S'il eût été un vrai coureur de bois, il eût montré plus de circonspection, et n'eût pas ainsi éventé ses propres desseins en paraissant trop au courant de ce qui était inconnu aux autres.

En le quittant, Peterson communiqua ses soupçons à plusieurs de ses compagnons, mais, comme il s'y était attendu, on le regarda avec force railleries, on alla presque jusqu'à l'accuser. Piqué d'être ainsi traité, notre coureur de bois se tut et s'en alla boudier dans un coin.

Pendant ce temps, l'homme de la rive redoublait ses cris, sans se rebouter des refus qu'il avait éprouvés; il parcourait le rivage tout en boitant, et implorait nos voyageurs avec les supplications les plus lamentables. Les blancs faisaient la sourde oreille; ils n'eussent même plus fait attention à lui sans l'intercession de l'étranger qui, semblant revenir sur son opinion, s'écria :

" C'est drôle tout de même, je n'ai jamais vu l'un d'eux se démentir ainsi.

" Vous us doutez pourtant pas, observa l'un des passagers, que ce soit un ennemi, et qu'il n'ait d'autre but que notre propre destruction.

" Je le pensais d'abord, mais maintenant cela me

semble douteux. Permettez-moi de lui adresser quelques mots."

En disant ces paroles, il s'avança sur le bord du bateau et l'interpella ainsi le fugitif :

" Comment vous appelez-vous ?

" — John Haggart.

" — Par quelles circonstances vous trouvez-vous dans une telle détresse ?

" — Je gourais les bois. Les Shawanics m'ont atteint, et c'est à grand peine que je viens de leur échapper. Pour l'honneur de Dieu, venez me prêter; ils me poursuivent.

" — Jetez-vous à l'eau et suivez le bateau à la nage.

" — Je suis trop blessé; ils m'ont logé une balle dans la cuisse, et je ne puis me traîner. Voyez-vous, là, sur la hauteur, la fumée de leur camp. Ils ne sont pas loin. Mon Dieu! vous n'abandonnez pas ainsi un blanc votre frère; le ciel vous punitrait!

" Nos amis regardèrent dans la direction indiquée, et, malgré l'obscurité croissante, ils purent discerner au dessus des arbres une colonne de fumée blanche.

Le malheureux, comme s'il eût pu deviner leur pensées, s'écria :

" — Oui! c'est là qu'ils sont, et leurs coups sont à mes trousses. Que Dieu vous punisse pour toujours, si vous m'abandonnez ainsi!

" — Qu'en pensez-vous? dit l'étranger. Décidément, je ne crois pas que cet homme veuille nous tromper. Et, s'il n'a pas de mauvais desseins, nous ne pouvons pourtant pas le planter là pour être rôti par ces diables de peaux-rouges. Néanmoins, je ne dis rien. Je laisse la chose à votre discrétion.

" — Mais nous ne pourrions jamais approcher le bateau de la rive, objectèrent plusieurs passagers.

" — Ce n'est pas cela, ce serait folie; mais je pensais... (et l'homme baissa les yeux, comme en proie à une vive perplexité) que nous devrions aider cet homme à venir à nous. Pourtant, aucun devoir ne nous oblige à le faire, si nous courons le moindre danger. Qu'en pensez-vous, mes amis ?

" — Si nous pouvions le secourir nous nous trop exposer, lui répondit-on, notre devoir de chrétiens nous l'ordonne. Mais comment faire ?

" — C'est très-facile. Nous n'avons qu'à approcher le bateau jusqu'à moitié de la rive. Là, l'eau est peu profonde; cet homme pourra nous rejoindre à gué.

" — Mais avez l'œil ouvert; au premier signe de trahison, nous renfermerons le courant, et en route."

" Tous accueillirent cet expédient, à l'exception de Peterson, qui se tenait toujours boudant dans un coin, la tête penchée sur la poitrine.

" — Et vous, Jim, qu'en pensez-vous? dit l'un des émigrants.

" — Et tous se tournèrent du côté du trappeur.

" — D'abord, je pense que vous êtes tous les plus grands fous qui on ait jamais vus, pour ne pas vous être déjà aperçus que vous avez, au beau milieu de nous, le plus misérable des traîtres, qui fait de son mieux pour vous attirer à terre, dans la vue de plaie à cet autre bandit.

" — C'est odieux!... c'est honteux!... cria-t-on de tous côtés, tant sa réponse hardie et dure avait excité de fureur.

" — Eh bien! faites ce que vous voudrez, mais laissez-moi tranquille; je n'ai plus rien à vous dire," s'écria Jim avec emportement, vexé de se voir ainsi accueilli.

" L'étranger ne disait rien et restait en observation, gisant l'occasion de plaider sa cause.

" La nuit était venue; on voyait pourtant encore l'homme de la rive gesticulant de la façon la plus pitoyable, s'efforçant de suivre nos amis, et redoublant ses appels avec les accents les plus navrants. On se consulta quelques instants, et il fut convenu qu'on suivrait les conseils du nouvel ami.

" On rama vers le bord. Le bateau s'avança lentement hors du courant, et bientôt ses mouvements redoublèrent qu'on atteignait une eau peu profonde.

" L'homme, pendant ce temps, témoignait par ses gestes suppliants qu'il avait hâte que le bateau abordât, comme si sa vie en dépendait, et les blancs, il faut le dire à leur louange, redoublaient d'efforts de la meilleure grâce du monde.

" A peine avait-on commencé à ramer que Marianne demanda à Peterson s'il ne remarquait pas une deuxième personne au bord de l'eau.

" — Oui, c'est une femme. Observer comme elle se

tient immobile; elle est placée un peu plus bas que l'homme.

" — En effet, elle fait signe de la main comme pour dire: Ecoutez.

" — N'approchez pas! n'approchez pas! cria cette femme d'une voix suppliante, ou vous êtes tous morts! cet homme est un imposteur.

" — Qui est donc cette femme? demanda Marianne, s'excitant de plus en plus.

" — L'Ange des Frontières, lui répondit un de ses voisins. N'avez-vous jamais entendu parler d'elle? Bien sûr elle dit la vérité. Ce n'est pas la première fois qu'elle donne ainsi aux nôtres de salutaires avertissements.

" — Oh! Jim, implorait Marianne, c'est horrible! Mais parlez-leur, pendant qu'il est temps encore! Il faut bien qu'ils vous entendent."

" Jim hésita quelques instants. Il avait sur le cœur la buffeade qu'il venait de recevoir; mais la voix suppliante de Marianne, et plus encore le sentiment de son devoir l'emportèrent. Il se tourna vers les rameurs, qui avaient cessé de ramer à la vue de l'apparition.

" — Qu'est-ce que c'est que cela? dit l'un d'eux.

" — L'Ange des Frontières, dit-il, dont vous avez entendu tant parler dans notre colonie. S'il y a quelqu'un de vous qui désire un bonnet de nuit rouge, il n'a qu'à mépriser son avis et à ne pas regagner le courant à force de rames.

" — Allons donc! reprit un des rameurs encore hésitant, votre Ange des Frontières, je ne connais pas ça; c'est une pauvre fille indienne.

" — Allez au diable! jura Peterson, furieux d'être encore une fois repoussé. Je ne soufflerai plus un mot, dit-il d'un ton plus bas à Marianne.

" — Comment! vous ne savez pas, dit l'étranger d'un ton railleur, que cette misérable fille n'est qu'une folle stupide? Parbleu! c'est une idiote, rien de plus. Allons! si vous voulez assister ce pauvre diable qui se meurt, il n'est que temps; les peaux-rouges ne sont pas loin."

" Les rameurs se remirent à l'œuvre. Plusieurs étaient assaillis de mauvais pressentiments, nous devons le dire; mais, en dépit des manières suspectes de l'étranger, comme au mépris des avertissements

redoublés de l'Ange des Frontières, le bateau avançait peu à peu vers sa fatale destinée. Beaucoup de voyageurs se repentaient déjà de leur imprudence et tournaient vers le rivage des regards anxieux; le doute envahissait leurs traits.

" Peterson observait toutes ces manifestations et se disait en lui-même :

" — A quoi servirait de parler? Ils sont tous perdus. Jim Peterson, mon ami, il faut vous résoudre à agir pour votre sûreté. Et Marianne, vous n'allez pas l'abandonner, j'espère? Vous n'avez pas oublié le jour où les peaux-rouges ont massacré votre fiancée? Non, vous ne l'avez pas oublié, et vous ne l'oublierez jamais... Et comment supposerez-vous que Mansfield le prendrait, si vous laissiez subir le même sort à la sienne? Non, cela ne sera pas, Jim, cela ne sera pas!"

" Puis, s'adressant à la jeune fille :

" — Savez-vous nager, Marianne ?

" — Qui; pourquoi cette question ?

" — Parce que c'est ce que vous allez avoir à faire. Vous voyez, nous serons à terre dans peu de minutes. Tenez-vous près de moi, et dans un instant je vous emporte avec moi.

" — Mais pourquoi pas maintenant, Jim ?

" — Vous le voyez, la nuit tombe vite, et chaque minute vient à notre aide. Par le diable! reconnaissez-vous ce coquin qui est à terre? C'est Mac Gable. Allons, le bateau a touché!"

" Tel était l'état des affaires de nos émigrants, et ce qu'il y avait de plus alarmant, c'est qu'on n'était plus qu'à quelques toises de la terre. On remarqua tout à coup que les manières de l'imposteur avaient changé; au lieu d'un accent pleurnichard, sa voix avait pris subitement le ton vibrant du commandement. Quant à l'Ange des Frontières, elle avait disparu.

" — Qu'est-ce que cela veut dire? s'écria l'un des rameurs terrifiés.

ANN S. STEPHENS.

[A continuer.]

(1) Voir le numéro du 30 mai.

ADRESSES D'AFFAIRES.

DE NIVERVILLE & BOURDAGES, AVOCATS.

Bureau: — Rue Royale. MM. DE NIVERVILLE & BOURDAGES suivent les Circuits de la Rivière du Loup et de St-François du Lac.

MALHOT & ST-PIERRE, AVOCATS.

Rue Bonaventure. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

SEVERE DUMOULIN, AVOCAT.

Rue St-Joseph, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. B. O. DUMONT, AVOCAT.

Bureau: — Rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Eglise Paroissiale. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. B. L. HOULD, GRADUÉ.

L'Université Laval, AVOCAT. RUE BONAVENTURE, PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. M. DESILETS, AVOCAT.

Bureau et Résidence, Rue Alexandre. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

P. E. PANNETON, AVOCAT.

Coin des Rues St-Joseph et Bonaventure. Suivra les Circuits d'Yamaska et de Richelieu. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

A. CRESSÉ, AVOCAT.

Rue des Forges. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

A. DESILETS, AVOCAT.

Rue Notre-Dame. PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

T. E. NORMAND, NOTAIRE.

Etude: — Rue St-Joseph. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

H. R. DUFRESNE, NOTAIRE.

Tient son Etude porte voisine de sa Librairie, Rue des Forges. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

NOUVELLE MAISON DE PENSION.

Le soussigné informe le public qu'il a repris MAISON DE PENSION dans son ANCIENNE DEMEURE, Coin des Rues du Fleuve et St-Antoine.

PIERRE DÉCOTEAU, Coin des Rues du Fleuve et St-Antoine. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

W. A. J. WHITEFORD, HORLOGER, BIJOUTIER.

Tient constamment un magnifique assortiment de Montres, Horloges, Bijouteries, Lunettes, et de tout ce qui rentre dans cette ligne.

Une attention spéciale est donnée à la réparation de Montres, Horloges, Bijouteries, etc. Les articles réparés sont livrés au temps dit. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

LATREILLE & ROCHELEAU, MARCHANDS-TAILLEURS.

Rue Notre-Dame. INFORMENT le public qu'ils ont TRANSPORTÉ, depuis le 1er de mai, leur magasin sur le CÔTÉ SUD de la RUE NOTRE-DAME, vis-à-vis leur ancien magasin, et qu'ils viennent de recevoir un MAGNIFIQUE CHOIX de

DRAPS, CASIMIRS, TWEEDS, SHIRTINGS, CHAPEAUX, GANTS, COLLETS, CRAVATES, etc.

Ils sollicitent une visite de toutes personnes qui ont besoin d'aucun des effets compris dans leur ligne de commerce, et attirent l'attention sur leur assortiment de HARDWARE FAITES. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

MAGASIN D'ÉPICERIES, ETC.

NAPOLEON DUFRESNE, LES TROIS-RIVIÈRES.

A constamment en mains un assortiment complet D'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, et VAISSELLES. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

LOUIS MORRISSETTE, PEINTRE, MARCHAND DE MEUBLES.

TROIS-RIVIÈRES, RUE ST. GEORGE, MARCHÉ A FOIN. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

ET LIBRAIRIE

DU JOURNAL DES TROIS-RIVIÈRES,

Enseigne du Gros Livre,

RUE DES FORGES, PRÈS DU MARCHÉ.

On trouvera continuellement en vente en gros et en détail, à cet établissement, un très-bon assortiment de

Livres de Prières, d'Histoires, de Littérature, d'École, Blancs de Cour, Papeterie, Fournitures de Bureaux, Articles de Fantaisie, etc., etc., etc.

LIVRES DE PRIÈRES EN VENTE A LA LIBRAIRIE

DU JOURNAL DES TROIS-RIVIÈRES: Nouveau Formulaire de prières, dédié aux enfants de Marie. Manuel de Piété. Manuel du Chrétien. L'Ange Conducteur. Paroissien Romain, très-complet. Imitation de Jésus-Christ. Imitation de la Ste. Vierge. Journée du Chrétien. Délices des âmes pieuses. Pensez-y bien. Quinzaine de Pâque. Combat Spirituel. Épître et Évangiles. Vie dévote, etc., etc., etc. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

Théologie, Littérature, EN VENTE A LA LIBRAIRIE

DU JOURNAL DES TROIS-RIVIÈRES.

Le Manuel des Confesseurs. St-Jean-Chrysostôme, ses Œuvres et son Siècle. Le Livre Examen de la Vérité de la Foi: Entretien sur la Démonstration Catholique de la Révélation Chrétienne, par V. Dechamp. De la Loire aux Pyrénées—Lettres suivies de quelques Fragments. Tableau des Sacraments. Tableau des Fêtes Chrétiennes. L'Eglise Gallicane dans son rapport avec le Souverain Pontife. Pouvoir de Marie. Annuaire de Ville-Marie. Origine, Utilité et Progrès des Institutions Catholiques de Montréal. Petit Manuel de l'Apostolat de la Prière. Manuel des Paroisses et des Fabriques. Œuvres de Pothier—10 vols. Génie du Christianisme. Les Martyrs. Jérusalem Délivrée. Éléments d'histoire Naturelle. Les Anciens Canadiens. La Littérature Canadienne. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

Articles Divers EN VENTE A LA LIBRAIRIE

DU JOURNAL DES TROIS-RIVIÈRES. PAPIERS: Papier Foolscap. do à Comptes. do à Lettres. do à Devoies. do à Notes. do de Luxe. do à Musique. do de Deuil. do de Soie. do de Couleur. do d'Écoles. do à Enveloppes, etc., etc. Enveloppes de Lettres, grandes et petites. Enveloppes de Luxe. do de Deuil.

Statuettes, Bénitiers, etc.

Statuettes en Pierre. Croix en Ivoire. do en os. do en cuivre. Bénitiers. Médailles. Médailles. Chapeteils. Boîtes de Mathématiques. Boîtes de Peintures. Albums. Chânes en acier. Clés de montres en acier. Portes-clés. ditto. Allumettes de cirons. Cartes à jouer ordinaires, de goût et de fantaisie. Cartes blanches. do de couleur.

Sacs, Bourses, etc.: Sacs pour Dames. Sacs pour Messieurs. Porte-Cigares, Porte-Fenilles. Sacs à Tabac. Bourses.

—AUSSI— UN ASSORTIMENT TRÈS-VARIÉ DE

Parfumerie, etc. etc. etc.

Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DU JOURNAL DES TROIS-RIVIÈRES.

Le Soussigné informe ses amis et le public qu'il sera toujours prêt à exécuter à l'Atelier Typographique du Journal des Trois-Rivières, des

IMPRESSIONS De toutes sortes avec élégance, ponctualité et à bon marché, en français et en anglais. H. R. DUFRESNE. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

LE NOUVEAU MOIS DE MARIE, A L'USAGE DES FIDÈLES DU CANADA, A Vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

Maurès ou Exercices Spirituels de St. Ignace, A Vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société qui existait ci-devant entre les soussignés, L. sous la raison de HAMEL & CARIGNAN, a été DISSOUE, depuis le quatre du courant, par consentement mutuel. Tous ceux qui sont endettés envers la dite société sont requis de payer le montant dû par eux à ONSIME CARIGNAN, par lequel les affaires de la ci-devant société seront liquidées.

FRANÇOIS HAMEL FILS, ONSIME CARIGNAN. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

AVIS.

Le soussigné désire informer ses amis et le public qu'il transférera les affaires de la ci-devant société HAMEL & CARIGNAN dans les GRANDES BATISSES EX-PIERRE de SEVERE DUMOULIN, écuier, en face de l'hôtel-de-ville, en son propre nom et pour son propre compte, et il sollicite la continuation de leur patronage, et en même temps il leur offre ses remerciements sincères pour l'encouragement qu'il en a reçu par le passé.

Il désire de plus informer le public qu'il se chargera de tous achats à commission, qu'on voudra bien lui confier, soit pour grains, bois, etc., etc. ONSIME CARIGNAN. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

MAISON CANADIENNE

LARUE & TAPIN, Marchands de Provisions

ET DE MEUBLES,

Coin des Rues Notre-Dame et du Platon.

TIENT constamment en mains un ASSORTIMENT COMPLET et TRÈS-VARIÉ de Groceries, Vins, Liqueurs, etc.

Ont aussi un Dépôt de Meubles de la Célèbre Maison Drum, de Québec, qu'ils vendent à des prix très-réduits.

Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

L. E. GERVAIS, ENSEIGNE DU MOUTON BLANC,

RUE NOTRE-DAME, Les Trois-Rivières.

A constamment en mains un Assortiment de Marchandises Seches les plus variées, tel que: Draps, Casimires, Tweeds, Soies, Chapeaux, Bas, Gants d'Alexandre, Mérinos Français, Crêpe, et Toutes espèces d'Étoffes de Deuil pour Dames, Cierges, etc., etc., etc.

Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

F. ROCHELEAU, MARCHAND-TAILLEUR,

Coin des Rues Notre-Dame et des Forges,

A l'ancien Magasin de Feu W. R. ADAIR.

INFORME le public qu'il a constamment en mains un assortiment de marchandises seches et de hardes faites, consistant en: DRAP CASIMIR, TWEEDS, ALPACA, ET MOHAIR, POUR SURTOUTS, etc. etc.

Étoffes à robe de tout les goûts. Pantalons, etc. etc. Chemises en mérinos. Brestelles de chintz et de caoutchouc. Sacs de voyage en tapis et smaltés. Nette en chenille et en cordes de Naple. Crinolines de toutes espèces. Les hardes sont confectionnées au dernier goût et au désir des pratiques, le tout à des prix très-modérés. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES, A l'Enseigne de LA MAIN D'OR, RUE NOTRE-DAME.

Le Soussigné est heureux d'annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il tient constamment un très bon assortiment de MARCHANDISES SECHES qu'il vend à des prix très-réduits.

Les personnes qui ont besoin des effets compris dans cette ligne, sont priées d'aller visiter son établissement. JOS. PHILIPPE GODIN. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

CONDITIONS.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis et Vendredis de chaque semaine.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis et Vendredis de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois \$2.50 " six 1.25 Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre.

Tarif des Annonces: Les annonces sont insérées aux conditions suivantes: Six lignes, première insertion \$0.50 Chaque insertion subséquente 0.12 Dix lignes et au-dessous, première insertion 0.60 Chaque insertion subséquente 0.17 Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes, première insertion 0.08 Chaque insertion suivante, par ligne 0.02 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable.

COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPERIALE CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES.

Agence pour le Canada: 64 1/2 et 65 Rue St-François-Xavier, MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ:

UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Les ASSURANCES contre les PERTES par le FEU s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endossements.

WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent Général pour le Canada.

Agence des TROIS-RIVIÈRES, Rue St-Joseph, près du Palais de Justice.

SEVERE DUMOULIN, Agent.

Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

1865.

S. McCLUNG,

1865.

HORLOGER, BIJOUTIER.

TIENT SON ÉTABLISSEMENT DANS LES BATISSES DE

DAME P. DESFOSSÉS,

Rue Notre-Dame, Porte voisine de

V. GUILLET, ECR., N. P.

M. S. McCLUNG désire informer le public qu'il vient d'importer directement d'Europe un superbe assortiment de MONTRES d'une qualité très-supérieure. Ainsi les personnes qui désirent se munir d'une MONTRE de première qualité pour tenir le temps, peuvent s'en procurer chez lui à aussi bon marché que partout ailleurs en Canada.

Aussi: — Un assortiment complet de LUNETTES, concaves et convexes.

M. S. M. désire appeler l'attention du public de la cité et des campagnes environnantes sur son FONDS CHOISI de BIJOUTERIE, qu'il offre en vente à des prix très-modérés.

Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.